

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le trente du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Françoise MOUCHEL

Date d'envoi de la convocation : 22 avril 2025

Absent : M. Daniel BONHOMME

Absents excusés : Mme Chantal GLE, M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme MOUCHEL), Mme Marie-Jeanne CHARMEUX (a donné procuration de vote à M. Guy VIDELOUP),

Nombre de membres en exercice : 14 nombre de Présents : 10 nombre de Votants : 12

Délibération 34/2025 – 5.2 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 3 avril 2025, dont le secrétaire de séance était Monsieur Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR

Monsieur Le Maire sollicite les conseillers pour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 13 mai 2025
et transmission en Préfecture, le 13 mai 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 30 avril 2025

Le Maire
Jean-François GOBICHON



La Secrétaire de Séance
Françoise MOUCHEL



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh